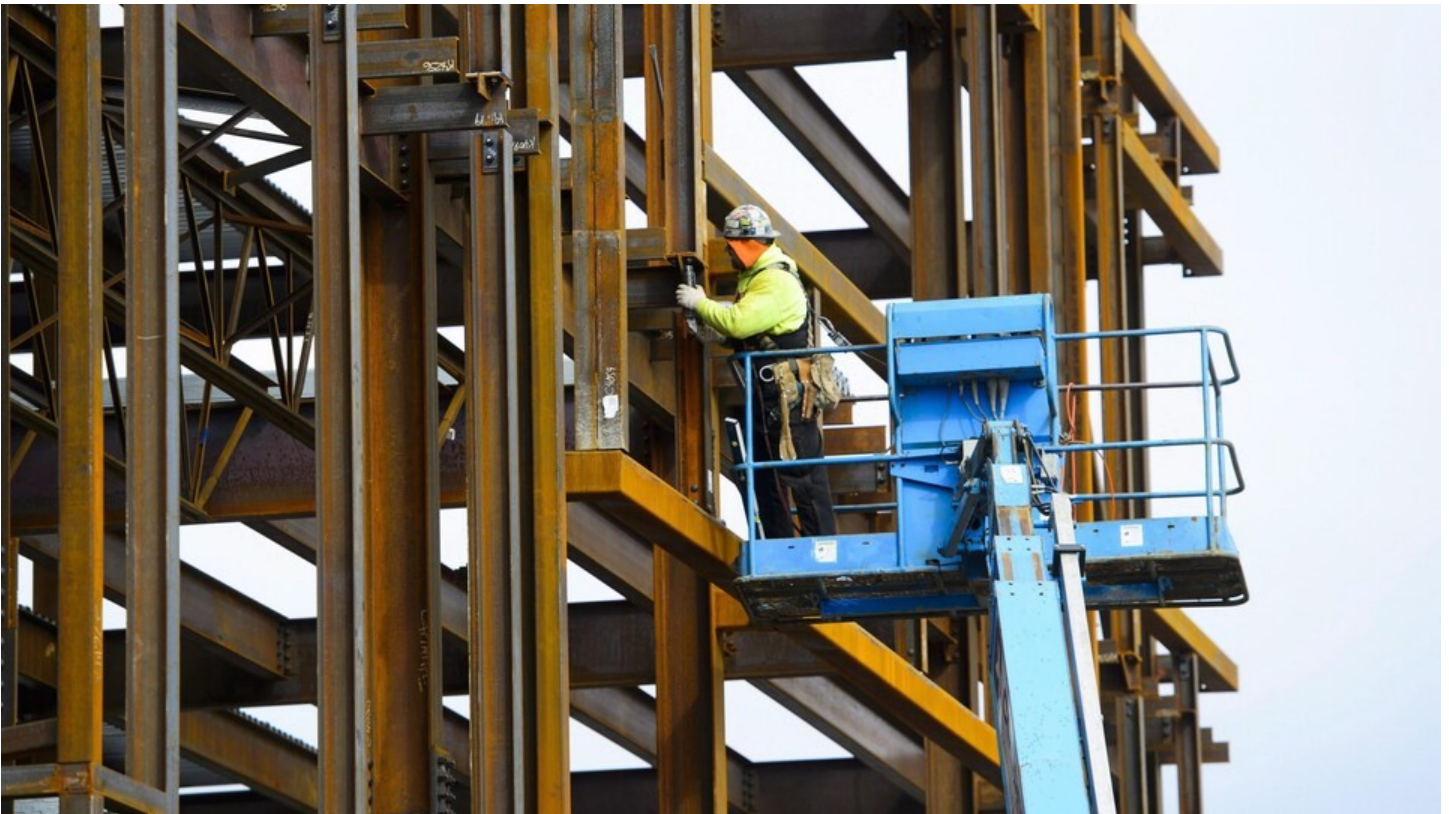


INFO

Construction : la relance économique de la CAQ met « beaucoup de pression »

Les entreprises de construction demandent des allègements au gouvernement considérant la hausse des prix des matériaux et des délais d'approvisionnement.



Le prix de l'acier et d'autres matériaux de construction complique la tâche des entrepreneurs en construction.

PHOTO : LA PRESSE CANADIENNE / SEAN KILPATRICK

David Rémillard

le 31 mai 2021

Les entrepreneurs en construction du Québec veulent renégocier des contrats attribués par le gouvernement avant « la hausse drastique » des coûts des matériaux, notamment pour les maisons des aînés. Ils

réclament des clauses d'ajustement de prix et la levée des pénalités en cas de retard de livraison.

L'Association de la construction du Québec (ACQ) s'inquiétait déjà l'an dernier en voyant le prix du bois exploser dans le secteur résidentiel. « On avait peur que ce volet-là se répercute dans les gros travaux d'infrastructures », explique Guillaume Houle, porte-parole de l'ACQ.

Ces inquiétudes se sont matérialisées cet hiver dans les secteurs commercial, industriel et institutionnel. L'acier, l'aluminium, le bois et d'autres matériaux de construction ont vu leur prix grimper à une vitesse rarement vue, parfois jusqu'à 25 %.

La situation est d'autant plus complexe que beaucoup de pays ont décidé d'asseoir leur relance économique sur la construction, après une année et demie de pandémie.

« On fait face à une compétition internationale. [...] Les produits sont de plus en plus rares », poursuit M. Houle. « La principale préoccupation des entreprises en construction, à l'heure actuelle, ce sont les délais de livraison et l'accessibilité à certains types de matériaux. »



Le responsable des affaires publiques de l'Association de la construction du Québec, Guillaume Houle

PHOTO : RADIO-CANADA

« Beaucoup de pression »

En parallèle, le gouvernement a adopté cet hiver la Loi accélérant certains projets d'infrastructures. Il compte 181 chantiers publics jugés

prioritaires pour, dit-on, relancer l'économie québécoise.

La loi vise aussi à remplir certaines promesses électorales des caquistes, comme la construction des nouvelles maisons des aînés, un engagement phare du premier ministre François Legault qui représente 2,3 milliards d'investissements. Le gouvernement compte livrer 2600 des 3400 places promises d'ici à la fin de son mandat, à l'automne 2022.

De nouvelles écoles, des chantiers routiers et des travaux de réfection ou de modernisation de certains hôpitaux figurent également à la liste annexée à la loi.

Conjugué aux problèmes d'approvisionnement, mais aussi à la difficulté de combler les besoins de main-d'œuvre, le contexte est particulièrement lourd pour certains entrepreneurs, rapporte l'ACQ. « Ça met beaucoup de pression sur nos membres », souligne son responsable aux affaires publiques.



Les maisons des aînés représentent une promesse phare du gouvernement caquiste et se trouvent sur la voie rapide en vue de la relance économique.

PHOTO : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Contrats à revoir

Pour les seuls matériaux, les prix fixés aux contrats déjà attribués par le gouvernement deviennent difficiles à respecter, selon l'ACQ. Plusieurs appels d'offres ont été conclus avant l'augmentation des prix.

Selon les clauses imbriquées aux contrats publics, ce sont les

entrepreneurs, et non le gouvernement, « qui doivent assumer la hausse des prix des matériaux », indique Guillaume Houle.

Non seulement la hausse est marquée, mais le marché est également volatil. S'il était possible pour une entreprise d'avoir des garanties de prix pour des périodes de 60 à 90 jours, avant la pénurie, ce délai a fondu à 7 jours pour certaines ressources, selon l'ACQ.

Il devient également difficile de prévoir les délais de livraison en contexte de rareté. « On ne peut plus tenir les délais de soumission comme auparavant », renchérit M. Houle.

« Tout ce contexte-là est très défavorable à nos membres. C'est pourquoi on veut s'asseoir avec le gouvernement et trouver des solutions rapidement. »

— Guillaume Houle, porte-parole, Association de la construction du Québec

L'ACQ plaide la cause de ses membres depuis le mois de mars au Conseil du Trésor et à la Société québécoise des infrastructures (SQI). Elle a entamé « des travaux avec la SQI pour ajuster les prix des soumissions ». Il s'agit en quelque sorte de « revenir en arrière », mais aussi de prévoir pour les prochaines attributions de contrat.

L'association demande particulièrement de créer un indice d'ajustement de prix, lequel permettrait aux entreprises de recevoir une compensation en cas de hausse du coût des matériaux. On souhaite également retirer les pénalités associées aux retards de livraison qui seraient justifiées par le contexte actuel.

Guillaume Houle se dit optimiste et assure que le gouvernement « est sensible » aux enjeux soulevés.

Ouverture et fermeté au gouvernement

À la SQI, on affirme que des solutions seront trouvées prochainement avec les soumissionnaires de contrats publics pour ajuster le tir.

« Certaines clauses contractuelles et pratiques de gestion de projets ont déjà été ajustées au contexte ou sont en voie de l'être », affirme l'organisation par courriel.

Ces ajustements toucheraient « le partage des risques avec le soumissionnaire », y compris sur « l'approvisionnement » et « les charges financières », sans en préciser la substance.

Interrogée à savoir si ces ajustements feraient gonfler les coûts de construction des projets publics, la SQI maintient que « les pratiques mises en place » à l'heure actuelle permettent de garder le cap selon les budgets établis.

La SQI assure qu'elle fait « un suivi très serré » de ses contrats et de ses appels d'offres dans le contexte exceptionnel dans lequel l'industrie est plongée. La loi sur l'accélération de certains projets d'infrastructures prévoit elle aussi des mécanismes supplémentaires de surveillance pour l'Autorité des marchés financiers.

David Rémillard

